

Programme communal de développement rural de CELLES

Breve description du projet

<u>Demander :</u>	La commune de Celles
<u>Breve description de la commune :</u>	La commune de Celles, située à l'ouest de la province du Hainaut, englobe 6 villages et compte près de 5.500 habitants. Elle présente une superficie de 67,4 km ² .
<u>Auteur du PCDR :</u>	Ideta
<u>Organisme d'accompagnement :</u>	FRW
<u>Projet demandé en 1ère convention :</u>	Rénovation et extension de la salle communale de Velaines en maison de village
<u>Date d'approbation par le Conseil Communal:</u>	25 février 2015

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier :</u>	24 mars 2015
<u>Référence légale :</u>	Article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis :</u>	Le projet de PCDR

AVIS
La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de Celles pour une période de validité de 10 ans.

La Commission estime que, sur base des informations reprises dans le dossier et des éléments apportés lors de l'audition des représentants de la commune de Celles, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La Commission estime que la partie I relative au diagnostic socio-économique de la commune est de qualité satisfaisante.

Cette partie ne se contente pas de décrire les caractéristiques socio-économiques de la commune mais fournit une analyse permettant de cerner les forces et faiblesses du territoire de Celles. La CRAT apprécie également la lisibilité aisée du document et le fait qu'il va à l'essentiel.

La Commission constate toutefois une certaine inégalité dans la qualité des différents chapitres et le manque d'analyse des données relatives à l'environnement (maillage écologique, mesures agro-environnementales...). Elle recommande par ailleurs que certaines données utilisées pour l'analyse des différentes thématiques soient actualisées et ce, afin de s'assurer que les tendances dégagées dans la partie I sont confirmées de nos jours.

La Commission estime ensuite que la partie II relative au processus participatif est de très bonne qualité.

Elle apprécie la contribution du processus participatif à la dynamique de l'opération de développement rural et l'investissement des membres de la commission locale dans l'élaboration de nombreux projets. La CRAT relève le taux de participation très élevé aux réunions de la CLDR à l'exception de la dernière. Elle met également en évidence la participation active au sein de la CLDR du monde agricole et économique. Par ailleurs, la Commission souligne la transparence du processus d'élection pour faire partie de la CLDR en lien avec le nombre important de candidats. Parmi les actions spécifiques de la CLDR, la CRAT apprécie particulièrement les résultats obtenus lors de la consultation des enfants permettant au PCDR d'obtenir un point d'appui pour le futur. Enfin, avant même l'aboutissement de l'opération de développement rural, certaines associations se sont réactivées grâce à la dynamique citoyenne et certaines problématiques très locales ont pu être résolues par ce biais.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural et territorial telle que présentée dans la partie III du document est de bonne qualité.

Elle relève que ce chapitre valorise pleinement le diagnostic socio-économique ainsi que le processus participatif. La Commission estime que la stratégie proposée est cohérente, globale et transversale. Elle apprécie que les objectifs proposés soient clairement rattachés au territoire de Celles.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie IV, la CRAT estime qu'elles sont de qualité satisfaisante.

Elle apprécie que les projets retenus soient cohérents avec la stratégie développée. Les projets répondent à différents problèmes relevés dans la partie I du PCDR ainsi que lors du processus participatif et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux du développement rural dans la commune. La Commission souligne la

diversité des projets retenus, le nombre de projets déjà engagés en lot 0. La présentation originale des projets par objectifs met en évidence leur cohérence avec la stratégie.

La CRAT met également en évidence le fait que les projets de portée stratégique (schéma de structure communal, PCDN...) soient repris en lot 1. Elle constate également que chaque projet se veut être cohérent avec les autres ce qui traduit bien une stratégie globale et transversale.


Cependant, la CRAT s'interroge sur la faisabilité du nombre élevé de projets en lot 1 et d'une certaine confusion au niveau de la priorisation (projet important/projet mûr/projet réalisable).

Il apparaît également que la commune ne dispose pas d'une planification budgétaire suffisante des projets. On note ainsi l'absence de budgétisation, même sommaire, de certains projets et actions tant financièrement qu'humainement ; l'absence de recherche de financements alternatifs au développement rural ; le financement du micro-pôle d'activité économique attribué au développement rural alors que celui-ci émerge de la Direction de l'équipement des parcs d'activités ; l'absence de détermination officielle de la valeur de la Chapelle des Oblats. Un tel constat ne remet pas en cause la qualité du travail déjà effectué. Il permettrait de valoriser le récapitulatif sommaire de la Partie V en un tableau de bord de programmation et de priorisation plus pragmatique. Une telle démarche (pouvant inclure un phasage des projets) évitera de créer des espoirs et des déceptions auprès de la CLDR ou de la population.

La CRAT suggère également que des indicateurs d'évaluation des projets soient définis afin de baliser au mieux l'évolution du PCDR.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1^{ère} convention, à savoir la rénovation et l'extension de la salle communale de Velaines en maison de village, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité et justifiée.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président